

## RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 1

Original: 2023-09-20 HQD-7, document 1



1

3

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

## Engagement nº 1 (demandé par la FCEI)

Calculer l'appui financier moyen avec la bonification suivante :

- Bonification de l'appui financier, 85 \$/kW pour la première strate de 10-99 kW, ce qui est plus 10 \$/kW;
- Bonification de l'appui financier à 67 \$/kW pour la deuxième strate de 100-399 kW, ce qui est plus 2 \$/kW;
- Maintien d'une cinquième strate à partir de 1 800 kW, avec un niveau d'appui correspondant au statu quo, qui est à 49,171 \$\frac{1}{kW}\$.

## Réponse à l'engagement n° 1 :

À partir des données de participation de l'hiver 2021-2022, le Distributeur calcule que l'appui financier moyen associé à la proposition de l'intervenant à l'engagement n° 1 s'établirait à 70,6 \$/kW. Plus précisément, cet appui moyen découle de l'application de la structure de rémunération suivante :

- 85 \$/kW pour la strate de réduction de puissance de 10 100 kW;
- 67 \$/kW pour la strate de réduction de puissance de 100 400 kW;
- 60 \$/kW pour la strate de réduction de puissance de 400 1 200 kW;
- 55 \$/kW pour la strate de réduction de puissance de 1 200 1 800 kW;
- 49,171 \$/kW pour la strate de réduction de puissance de 1 800 kW et plus.

Eu égard à cet appui financier moyen calculé, le Distributeur signale que si l'objectif visé par la proposition à l'engagement est de pallier les impacts négatifs que l'OGA pourrait avoir pour certains clients par rapport à l'offre tarifaire précédente, cela peut se faire par une multitude de combinaisons de crédits par strates de réduction de puissance, et conséquemment sur des appuis financiers moyens différents. Ainsi, cette façon de procéder, contrairement à la proposition du Distributeur, induit des enjeux d'objectivité quant à la démarche à adopter.

Ainsi, le Distributeur estime prudent et raisonnable d'opter pour une proposition basée sur l'expérience passée car il est confiant qu'elle permettra, jumelée aux efforts de commercialisation accrus, d'atteindre les contributions prévues au Plan d'approvisionnement 2023-2032. Il fait valoir également qu'une hausse de l'appui financier moyen au-delà de la proposition, basée sur aucune donnée probante, pourrait créer des attentes de clients.

Original : 2023-09-20 HQD-7, document 1